

ACTUALISATION DES CRITERES DE RECRUTEMENT DES RESIDENTS

Mise à jour en CCPLA du 28 novembre 2016

LE CLASSEMENT DES DOSSIERS

Les dossiers incomplets ne seront en aucun cas examinés

- Les dossiers seront étudiés en respectant les priorités de l'Agence : le classement doit se faire en priorité en faveur des « vrais résidents » pris dans l'ordre suivant :

Situation	Points attribués
Titulaires non- résidents (TNR) : titulaires de la fonction publique française, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pdt un an dans l'établissement.	100 pts
Titulaires en contrat local dans l'établissement AEFE ou ancien recrutés locaux dans un établissement AEFE qui, après leur année de stage en France, souhaitent revenir au Cameroun.	90 pts
Conjoints d'expatriés ou de résidents titulaires de l'EN	50 pts
Autres vrais résidents	50 pts

LES BONIFICATIONS LIÉES A L'ECHELON

4 ^{ème} Echelon	5 ^{ème} Echelon.	6 ^{ème} Echelon.	7 ^{ème} Echelon	8 ^{ème} Echelon	9 ^{ème} Echelon	10 ^{ème} Echelon	11 ^{ème} Echelon	Hors Classe
0 pts	3 pts	7 pts	12 pts	14 pts	14 pts	10 pts	7 pts	5 pts

LA NOTATION

Pour le premier degré il a été décidé de multiplier la note pédagogique du candidat par 5 afin d'obtenir un total de 100 pts comme pour le second degré.

Premier degré : note pédagogique / 20 x 5

Pour le second degré : Note pédagogique / 60 + note administrative /40

LES CRITERES RETENUS

Critère n° 1	Vrais/ faux résidents	Cf. le paragraphe classement des dossiers
Critère n° 2	Ancienneté, échelon	Cf. la grille de bonifications liées à l'échelon
Critère n° 3	Note pédagogique pour le 1 ^{er} degré et le 2 nd degré et note pédagogique pour le 2 nd degré.	Cf. le paragraphe sur la notation
Critère n° 4	Candidats ayant un conjoint de nationalité camerounaise, des ascendants résidant au Cameroun ou des intérêts moraux dans le pays.	Attribution de 20 pts sur justificatifs

Critère n° 5	Priorité aux couples de résidents. Lors du classement, le conjoint le moins bien placé bénéficie de la position du conjoint le mieux placé. Examen au cas par cas	Attribution de 15 pts
Critère n° 6	Certification EN : candidat titulaire	Attribution de :
	Du CAFIPEMF	20 pts
	Du CAPA-SH	20 pts
	De la certification 2CASH	20 pts
	D'une habilitation en langues	10 pts
	D'une certification DNL	10 pts
	D'une certification FLE	10 pts
	D'une habilitation « Théâtre »	10 pts
	D'une habilitation ISN	10 pts
De la certification C2I	10 pts	
Critère n° 7	Certification Hors EN :	Attribution de :
	Formateur PSC1	20 pts
Critère n° 8	Expérience professionnelle, actions pédagogiques et autres diplômes	Attribution de 20 pts
Critère n° 9	Candidat ayant déjà postulé sur le pays ou exercé à l'étranger	
Critère n° 10	Observations	